

N° 7424A⁶
CHAMBRE DES DÉPUTÉS

PROJET DE LOI

**portant création d'une plateforme commune de transmission
électronique sécurisée et modification :**

1° du Code de procédure pénale ;

**2° de la loi modifiée du 5 juillet 2016 portant réorganisation
du Service de renseignement de l'État**

* * *

**AVIS COMPLÉMENTAIRE DE
L'AUTORITÉ DE CONTRÔLE JUDICIAIRE**

(18.11.2025)

Madame la Ministre,

J'accuse réception du courriel du 8 août 2025 par lequel vous avez bien voulu solliciter l'avis de l'Autorité de contrôle judiciaire sur les amendements parlementaires relatifs au projet de loi numéro 7424 précité.

L'Autorité de contrôle judiciaire a examiné les amendements parlementaires en question en sa réunion du 17 novembre 2025 et n'a pas d'observations à formuler.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

*Le Président de la Cour supérieure de Justice,
Président de l'Autorité de contrôle judiciaire,
Thierry HOSCHEIT*

